



nationalité française par filiation

Par **Magariel**, le **29/08/2009** à **10:53**

Bonjour,

j'ai deux demi-soeurs nées et vivant hors UE par mon père français (marié légalement à leur mère puis divorcé).

Elles ont toutes deux des enfants, en tout deux jeunes majeurs et une mineure qui aura 18 ans en novembre 2009.

Comment ces enfants peuvent-ils acquérir la nationalité française? Faut-il que leurs mères l'acquièrent d'abord pour la leur transmettre?

Ou bien leurs mères sont-elles déjà, de fait, françaises?

Merci pour vos réponses!